

Projet de téléphérique d'accès à la Citadelle - Rapport et conclusions de la commission d'enquête

M. LE MAIRE, Rapporteur : Du 27 février au 25 mars 1995 s'est déroulée l'enquête publique relative au projet du téléphérique d'accès à la Citadelle. Les Bisontins sont venus nombreux consulter les dossiers d'enquêtes conjointes de déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité des plans d'occupation des sols et parcellaire. De plus, à la demande de la commission d'enquête, une réunion publique a été organisée le jeudi 16 mars 1995 de 20 heures à 22 heures au Grand Kursaal, afin d'apporter les réponses à la population.

Suite à l'enquête publique, la commission d'enquête, présidée par M. HOEPFFNER et composée de MM. VIGNERON et MONNÉ, a rendu son rapport et ses conclusions qui portent sur les 3 enquêtes conjointes :

- enquête parcellaire
- mise en compatibilité des plans d'occupation des sols (secteur Centre, Est, et Sud)
- déclaration d'utilité publique du projet téléphérique

Sur les deux premiers dossiers, la Commission a émis un avis favorable. Quant au projet de DUP et après analyse du bilan des avantages et des inconvénients du projet, la commission a **émis un avis favorable assorti de réserves** et accompagné de recommandations.

Par ailleurs, en application de l'article R 11.14.14 du Code de l'Expropriation, M. le Préfet, par lettre du 16 mai écoulé, a demandé au Conseil Municipal de se prononcer, par une délibération motivée, sur la suite qu'il entend donner à ces réserves.

I - Concernant les quatre réserves

Rappel :

1) «*les problèmes de circulation signalés par les Comités de quartier de «Bregille» et des «Prés de Vaux» seront étudiés avec ces associations et les travaux seront réalisés **pour** la mise en service du téléphérique».*

2) «*en même temps que l'étude définitive du téléphérique, une étude d'urbanisme sera faite pour définir les aménagements à réaliser dans le quartier des Prés de Vaux, et ceci en concertation, notamment, avec les Comités de quartier de Bregille et des Prés de Vaux».*

3) «*un tunnel piétons sera créé dans le talus du pont SNCF près du SNB, **pour** la mise en service du téléphérique».*

4) «*la passerelle pour piétons (ex passerelle SNCF) reliant l'avenue de Chardonnet à la porte Rivotte sera aménagée, **pour** la mise en service du téléphérique».*

Après étude, la Ville s'engage à lever l'ensemble des réserves par :

1) le calibrage de l'avenue de Chardonnet afin d'assurer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers entre le pont de Bregille et la gare de départ du téléphérique.

2) la réalisation d'un parking d'environ 100 places sur les emprises SNCF de la Mouillère en face du SNB, avec mise en place d'un dispositif de stationnement en bordure de la piscine ; la SNCF a donné son accord de principe pour l'occupation des terrains jusqu'à la transformation du site. Lors de l'étude de reconversion du site, il sera imposé la création de parkings publics le long de l'avenue de Chardonnet et de l'avenue Edouard Droz, cette reconversion devant être réalisée dans les 5 ans à venir.

3) la réalisation de l'étude d'urbanisme sur les Prés de Vaux, dans le cadre du contrat de plan «**Entrée de ville, friches industrielles**», la faisabilité de cette étude et de cette procédure étant d'ores et déjà examinée.

4) la création du passage piétons dans le talus du pont SNCF.

5) l'aménagement en passage pour piétons du «Pont Blanc» reliant l'avenue de Chardonnet à Rivotte. Des négociations avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sont en cours.

6) Une information des Comités de Quartiers concernés sera organisée prochainement.

II - Concernant les deux recommandations

Rappel :

La commission d'enquête recommande à la Ville :

- *«d'étudier sérieusement les autres solutions d'accès à la Citadelle proposées par le public, en particulier l'organisation de navettes, de minibus électriques desservant les parkings, et traversant le centre pour gagner la Citadelle».*

- *«d'étudier la proposition de la commission d'enquête qui consiste à réaliser les deux ouvertures plus bas, en grande partie dans le rocher, afin d'éviter de modifier la silhouette du mur d'enceinte».*

A ces deux recommandations, la Ville est en mesure de préciser les points suivants :

1 - l'utilisation de navettes de minibus électriques a déjà été étudiée ; cette hypothèse ne permet pas d'augmenter suffisamment la capacité de transport de public et de satisfaire aux objectifs d'attractivité touristique. Une formule de navettes de minibus traditionnels est actuellement appliquée pendant la période estivale.

2 - l'étude de détail de la gare haute doit permettre d'éviter de modifier la silhouette du mur d'enceinte de la Citadelle, en créant les deux ouvertures en grande partie dans le rocher.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à entériner la décision de la commission d'enquête relative aux avis favorables des enquêtes conjointes et de mise en compatibilité des P.O.S. concernés et parcellaires et à approuver les propositions présentées ci-dessus et qui répondent aux quatre réserves de la commission d'enquête,

- conformément à l'article R 11-14-14 du code de l'expropriation, à émettre un avis favorable au projet du téléphérique d'accès à la Citadelle, amendé par les propositions ci-dessus et à autoriser la saisine de M. le Préfet afin qu'il puisse prendre les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vous prie d'excuser mon retard. Mais j'étais à la Citadelle avec une délégation du journal La Vie du groupe Malesherbes qui venait voir l'Abbé GARNERET. Je dois dire que j'ai quand même été extrêmement frustré du fait que cette affaire de Citadelle ait été totalement oubliée pendant la campagne municipale. Je m'attendais à un débat, j'avais fourbi un certain nombre de choses, et puis rien !

M. LE MAIRE : Il avait eu lieu avant !

M. PINARD : Non parce qu'il y a encore énormément de doutes, j'allais dire mauvais, provenant d'informations biseautéées, chez bon nombre de nos concitoyens. Je me réfère toujours à une formule «le notable, c'est celui qui pratique la rétention de l'information». Or nous n'avons pas pratiqué la rétention de l'information mais il y a des éléments très importants du dossier qui ne sont pas connus de l'opinion

publique. Par exemple, nous avons quand même entendu un technicien de haut niveau, qui a été l'un des responsables de la construction de l'ascenseur de Rocamadour, dire «comparaison n'est pas raison, et compte tenu de la géologie de la Citadelle et du calcaire, je ne m'engagerais pas dans une opération de type ascenseur dans ce secteur-là». Cela me paraît un argument énorme, or personne ne le sait. Il ne s'agit pas d'une cage d'ascenseur, d'une HLM où l'on presse sur un bouton ; il y a des infiltrations d'eau, il y en a tout le long dans le tunnel fluvial, dans le tunnel qu'on est en train de creuser, et il y a par conséquent des impératifs de sécurité majeurs.

Ce qui m'est apparu le plus important dans le rapport du commissaire enquêteur, c'est ce qu'il dit à propos du problème du parking qui, je cite «dans le cadre d'une solution rive droite est quasiment insoluble». Je suis souvent accusé d'intellectualisme éthéré, mais pour moi, le problème du développement de la Citadelle, c'est d'abord un problème de démarrage en côte. Je veux dire par là que les gens qui fréquentent la Citadelle sont, comme la moyenne des Français, de plus en plus âgés et ce qu'on ne voit pas, c'est qu'il y a les jours ordinaires mais aussi les jours d'affluence. Or ces jours-là, vous avez des quantités de gens obligés de faire des démarrages en côte ce qui, à un certain âge, devient extrêmement pénible et qui disent ensuite partout, et c'est la pire contre-propagande pour la Citadelle, que c'est un site magnifique mais il faut y aller ! Il y a des gens pour lesquels c'est une véritable angoisse et par voie de conséquence, l'un des problèmes qu'il faut régler est celui de parking suffisamment dimensionné pour faire face aux pointes de fréquentation.

Or on nous avait quand même présenté un projet avec soi-disant 277 places du côté de Rivotte, mais sans place de bus. Quand on voit le nombre de cars de scolaires qu'il y a en mai et en juin, le nombre de cars du troisième âge ou autres qui vont à la Citadelle, un projet sans places spécifiques pour accueillir des bus, c'est quand même un peu gros.

Ce qui est donc important, c'est d'avoir une solution de stationnement qui permette l'accès et qui soit suffisamment dimensionnée pour faire face aux journées de grande fréquentation, sinon, je le répète, c'est une contre-propagande pour la Citadelle qui sera réputée aux yeux d'un très grand nombre de gens comme étant un site inaccessible. Comme il est prouvé que c'est le bouche à oreille qui, en dépit de tous les efforts de communication, est encore ce qui marche le mieux, je crois que si nous réglons ce problème-là, nos prévisions deviendront crédibles, sinon on «se cassera la figure». Je m'excuse d'être prosaïque mais je pense que c'est une chose absolument majeure.

M. VIALATTE : Je veux quand même dire quelques mots sur un sujet de cette importance, Monsieur le Maire, puisque vous l'avez rappelé tout à l'heure, notre Conseil Municipal, en tout cas pour ceux d'entre nous qui siégeaient déjà entre 1989 et 1995, a examiné à plusieurs reprises le dossier. Nous avons eu l'occasion, et vous nous aviez d'ailleurs donné gain de cause à ce moment-là, de vous demander d'élargir l'enquête publique aux différents projets qui avaient été présentés de desserte de la Citadelle dans cette ville non seulement ceux du groupe Via-GTI, prestataire de services de la Municipalité mais aussi ceux d'associations, je pense en particulier à «Besançon Futur» qui avait, avec beaucoup de sérieux, travaillé à d'autres hypothèses qui ont d'ailleurs été examinées très finement par les membres de la commission d'enquête.

Ce qu'on relève à l'examen de ce rapport qui a le mérite d'être extrêmement synthétique, c'est le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'au fond, l'analyse que font les membres de la commission d'enquête et ce que nous avons d'ailleurs décelé dès l'origine, le projet, tel qu'il a été présenté, était insuffisamment préparé. Il était insuffisamment préparé et il conduit la commission d'enquête à émettre quatre réserves qui sont des prescriptions obligatoires, vous l'avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure, qui portent sur des éléments tout à fait fondamentaux.

Deuxièmement, le rapport de la commission d'enquête, c'est sous-tendu en permanence quand on en fait la lecture, montre qu'à l'évidence les coûts globaux du projet sont à affiner et qu'ils seront supérieurs à ceux qui avaient été annoncés ici même il y a un an et qui d'ailleurs sont des chiffrages en francs 1992 ou 1993 suivant les cas.

Troisièmement, le rapport de la commission d'enquête montre également l'extrême complexité du franchissement du mur d'enceinte de la Citadelle pour ce qui est des cabines du téléphérique et les risques réels d'atteinte à un site historique et classé qui nécessite, cela fait partie des recommandations, une poursuite des études d'urbanisme en liaison bien évidemment avec les ministères de tutelle.

Au fond, à la fois l'ampleur des réactions qu'a suscitées l'enquête auprès de la population bisontine et des associations et l'ampleur aussi des réserves et des recommandations formulées montrent, Monsieur le Maire, et nous l'avions déjà dit ici-même, en tout cas les membres de l'Opposition Municipale, qu'il faut prendre un peu de temps pour affiner le projet, pour mieux l'étudier, mieux le chiffrer, alors que nous avons connu depuis deux ans, je l'avais souligné auprès de l'Adjoint concerné à l'époque, Jean-Louis FOUSSERET, une précipitation, une espèce de marche forcée qui a conduit au jugement en demi teinte émis par la commission d'enquête.

Aussi, en conclusion de ce propos de portée générale, nous souhaiterions que la SEM Citadelle, en liaison avec la Municipalité, compte tenu de ce rapport, prenne le temps de la poursuite des études de définition du projet, évite la hâte et permette de réunir autour de cet ensemble de perspectives pour la Citadelle, un accord général.

M. LE MAIRE : Vous n'aurez plus l'occasion de nous adresser des cartes de vœux avec le choix entre les deux. Je crois que désormais le choix est fait.

M. JUSSIAUX : Je ne voudrais pas laisser notre collègue VIALATTE dire n'importe quoi, puisque c'est ce qui vient de se produire à l'instant. Interpréter les conclusions de la commission d'enquête comme le diagnostic d'un projet insuffisamment préparé, c'est vraiment se faire plaisir à très bon marché. La commission d'enquête a fait son travail. Elle l'a fait dans de bonnes conditions puisque les conditions pratiques, matérielles, relevaient de la responsabilité municipale. Elle a entendu un maximum de Bisontins, elle a pris le temps d'aller en rencontrer d'autres, les membres de la commission d'enquête se sont déplacés sur le terrain en de multiples lieux, y compris dans le tunnel fluvial, etc. et ils ont rendu en toute liberté de jugement leurs conclusions. Or ces conclusions, globalement, c'est d'abord un avis favorable au projet présenté par la Ville de Besançon. Alors, à partir de cela, arriver à dire que le travail de la commission d'enquête est en notre défaveur, cela relève quand même d'une casuistique qui m'échappe un petit peu. Le coût annoncé au départ du projet sera à la hausse, oui, on peut le dire dès ce soir, puisque l'une des recommandations qui nous est faite, c'est d'étudier une possibilité de franchissement, dans le rocher, et non plus dans la muraille. Les études sont en cours, mais dans l'état actuel des choses, ce qui peut être donné comme informations c'est que cela paraît techniquement faisable, mais il est certain que ce sera plus coûteux que le franchissement perce-muraille. Voilà donc une des causes qui va faire s'élever l'enveloppe finale, mais de manière tout à fait raisonnable et pour des motifs sur lesquels je pense, nous serons unanimes à nous accorder. Demander aujourd'hui des études complémentaires, non ! La seule étude complémentaire nécessaire est une étude d'ordre technique pour le franchissement dans le rocher. Sur l'ensemble des partis que nous avons retenus, c'est-à-dire le départ de la rive Prés-de-Vaux, le choix de l'outil téléphérique, le choix d'une gare haute enterrée, toutes les autorités compétentes amenées à formuler un avis soit public, soit officieux parce que consultées par la commission d'enquête, ont donné un avis qui va dans le sens des options que nous avons retenues. Le dossier ascenseur a été enterré sans grande pompe par ses propres partisans, il faut quand même le dire ! Ce projet n'était même pas présent dans la plate-forme municipale UDF - RPR alors que son promoteur, lui, figurait dans la liste, ce qui montre à quel point on était fier de ce dossier, sur le plan technique, de votre côté. Je dois dire que cette façon de se moquer des Bisontins, des électeurs, a été sanctionnée comme elle devait l'être.

Je crois que ce soir nous avons une décision simple et claire à prendre, qui nous a été proposée par le Maire et qui devrait réunir la quasi-totalité des suffrages de cette assemblée si nous travaillons en honnêteté intellectuelle.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, c'est effectivement le premier dossier important qui est soumis à notre nouveau Conseil Municipal. Très rapidement, à travers ce dossier, un lien et trois ruptures. Un lien, c'est le cordon ombilical que constituera peut-être le téléphérique entre le Doubs et la Citadelle. Et ça c'est quelque chose de totalement nouveau dans la conception de l'urbanisme de Besançon. Trois ruptures qui sont liées à l'histoire et à l'urbanisation de la Ville.

Première rupture : comment concilier l'accès au centre-ville et son animation et l'accès à la Citadelle ? Le téléphérique va séparer, c'est un constat, les deux éléments, puisque son but est bien d'éviter un engorgement du centre-ville et de la boucle mais en même temps, cela risque aussi de diminuer une certaine activité touristique au centre-ville.

Deuxième rupture qui me paraît également importante, c'est ce qu'on appelle la rupture de charge. Le touriste est quelqu'un qui n'aime pas changer de moyen de transport avant d'arriver à un même lieu et on s'aperçoit que le téléphérique, ou d'ailleurs l'ascenseur pour lequel ce serait peut-être la même constatation, ont un aspect de rupture de charge, c'est-à-dire que le touriste devra utiliser, après avoir déposé son véhicule, un autre moyen de transport. Constat évidemment, mais cela fait partie des impératifs liés à l'histoire et l'urbanisme à Besançon et à sa configuration.

Mais la troisième rupture me paraît historiquement peut-être la plus gênante, elle est celle-ci. Dans le cahier des charges, dans le rapport, il est indiqué «autre solution d'accès». Or je n'ai pas vu étudier la solution d'accès qui est celle du premier accès de Besançon par l'histoire, c'est-à-dire l'accès véritablement par le Sud, en fait l'accès par l'ombilic de la Citadelle. C'était la voie romaine qui reliait l'Italie à Luxeuil, qui descendait l'oppidum de la Citadelle, se situait ensuite le long de la Grande Rue, le pont Battant et croisait la voie romaine qui allait de Salins à Mandeure. C'est une rupture avec l'histoire, il faut que nous en ayons conscience et je suis frappé que cette possibilité-là d'accès -je n'ai pas étudié le dossier dans toutes ces acceptations techniques- n'ait pas été véritablement envisagée car elle éviterait le point n° 2, c'est-à-dire la rupture de charge, le changement de moyen de transport entre l'automobiliste et le visiteur de la Citadelle.

M. JACQUEMIN : Quelques réflexions sur ce point de l'ordre du jour. S'agissant de vos réponses aux réserves que vous devez absolument lever, celles-ci m'apparaissent être assez de principe, assez légères et manquent a priori d'études. Aussi, souhaiterais-je que la Commission Urbanisme, qui maintenant est constituée, puisse être saisie pour explication des propositions que vous donnez là. Je comprends bien que vous ne pouvez peut-être pas vous étendre dans ce rapport de manière très détaillée, mais à tout le moins cela mérite des explications sur la faisabilité dans le temps de ce projet.

J'ajoute également qu'à aucun moment vous ne donnez un chiffre, quel qu'il soit, sur le coût de la levée de ces réserves. Il me paraît très normal que le Conseil Municipal soit informé grosso modo de l'enveloppe financière des coûts supplémentaires que cela représente. J'ajouterai une réflexion connexe, c'est qu'il y a aussi, en dehors de ces réserves qui auront un certain coût, d'autres dispositions à prendre, que nous connaissons d'ores et déjà, le déménagement de Rhin-Rhône, etc., qui comportent aussi en elles-mêmes des dépenses supplémentaires et il me semble qu'il serait important que nous fassions maintenant un point d'ensemble, global, du coût de cette opération. Les réserves figurent naturellement en plus de toutes les dépenses dont nous avons déjà eu à parler.

En ce qui concerne les recommandations qui effectivement, ne sont pas des mesures incontournables pour vous, il faut tout de même relever -et je m'inscris dans le droit fil de la réflexion faite à l'instant par Jean-Claude DUVERGET- la réflexion du commissaire enquêteur qui vous dit d'étudier sérieusement les autres solutions. On ne peut être plus clair pour vous dire que vous n'avez pas étudié sérieusement les autres solutions. Il y a eu, c'est une réponse à M. JUSSIAUX, deux études rive droite et rive gauche faites, mais votre réflexion était extrêmement courte sur les autres. Elles n'ont d'ailleurs même pas été évoquées dans ce conseil. Il y a pourtant d'autres voies d'accès à la Citadelle, il y en a une qui peut être tout à fait intéressante, combinée par le chemin de fer et se terminant par un accès par crémaillère sur le côté arrière de la Citadelle, pourquoi ne pas étudier cette solution ? Le commissaire enquêteur nous rejoint là-dessus. Monsieur le Maire, avez-vous l'intention de suivre cette recommandation du commissaire enquêteur ?

Je vous demanderai pour terminer, Monsieur le Maire, de surseoir à cette décision, de réunir la Commission d'Urbanisme, en lui donnant les éléments de réponse techniques que vous ne pouvez pas nous fournir ici et en assortissant ce dossier d'un chiffrage global du projet.

M. PINARD : Sur les ruptures dont a parlé notre collègue DUVERGET, il en est une pour laquelle la réponse se trouve dans le rapport du commissaire enquêteur, à la page 23, paragraphe 2, alinéa 3, je cite : «les problèmes de stationnement sont résolus de manière plus satisfaisante et l'aménagement de la passerelle du port fluvial pour les piétons apporte une solution au maintien de l'activité commerciale au centre-ville. En effet, de la place Granvelle au centre du parc de stationnement de Chamars, la distance est identique à celle de la place Granvelle à la gare de départ du téléphérique». Ça me paraît quand même quelque chose d'extrêmement important et les Bisontins n'en ont pas forcément conscience car en effet, ce qui nous a été le plus reproché en temps de pré-campagne électorale, c'était, une fois de plus, de sacrifier le centre-ville. Il faut que nous trouvions une solution à la Citadelle dont la fréquentation est plutôt stagnante ; tôt ou tard il faudra une solution parce que les bus ne passeront pas toujours sous la Porte Noire et son accès par les bus est quand même quelque chose de tout à fait acrobatique, les conditions de sécurité deviennent de plus en plus impératives. Le problème est donc de faire en sorte que la Citadelle, rendue plus attractive, renvoie au centre-ville. Or je pense que c'est une des missions de la SEM, dans sa publicité, de faire en sorte que les gens qui sont attirés par la Citadelle, réfléchissent et complètent leur visite par celle du Musée des Beaux-Arts et d'autres choses. Je crois d'ailleurs que la SEM s'est déjà engagée dans cette voie puisque le premier dépliant qu'elle a diffusé renvoie au musée de Nancray, ce dont je me réjouis. Mais elle peut très bien le faire en ce qui concerne tous les monuments historiques du centre-ville.

Moi je pense qu'il y a eu là, il faut dire les choses comme elles sont, la littérature de l'association des commerçants qui n'était pas apolitique ; je ne veux pas leur faire un procès d'intention car les élections sont passées. Enfin, il y avait un peu de «cache-sexe» là-dedans. Il ne faut pas nous raconter des histoires ! On a insisté sur le fait que ce qui se ferait à la Citadelle entraînerait le dépérissement du centre-ville. Mais le problème, c'est que si l'on ne fait rien, la Citadelle elle-même dépérit et c'est là où nous en sommes. Par voie de conséquence, les dispositions ne sont pas faciles à prendre et seraient tellement plus simples si la Citadelle était dans la boucle ou même un peu plus loin. Mais les décisions que nous serons amenés à prendre revitaliseront la Citadelle et il nous appartient d'être extrêmement vigilants pour qu'elles allèchent, qu'elles incitent à la visite du centre-ville et de Battant. Je suis persuadé que cela peut se faire, compte tenu de la qualité de ce que nous avons à offrir et singulièrement de ce qui s'est fait pour la remise en valeur du Musée des Beaux-Arts qui s'est d'ores et déjà traduite par une augmentation tout à fait exceptionnelle de la fréquentation. Lorsqu'on regarde les statistiques, on s'aperçoit du fait que, si la fréquentation de la Citadelle pour les raisons que j'ai indiquées stagne, le Musée des Beaux-Arts, lui, a connu une fréquentation beaucoup plus importante qui peut encore s'améliorer. Donc le tout, c'est de faire le joint entre les deux.

M. FOUSSERET : Après l'ascenseur, Monsieur JACQUEMIN, vous nous proposez ce soir le petit train à crémaillère. Je crois qu'il faudra arrêter un jour de proposer des projets comme ceux-ci qui sont totalement irréalisables, et vous le savez bien ! Vous craignez pour l'esthétique de notre ville, le passage de deux câbles qui vont traverser le Doubs et arriver en étant intégrés à la muraille, mais vous nous proposez un petit train à crémaillère montant le long des remparts. Je crois que ce n'est pas sérieux, mais cela a au moins le mérite de vous permettre de maintenir un climat de critique vis-à-vis de la Municipalité par rapport à ce projet-là.

En ce qui concerne les remarques formulées par notre collègue M. DUVERGET, tout d'abord les trois ruptures : concernant l'activité touristique, Joseph vient de le dire en partie, actuellement nous avons un plan de circulation qui conduit les touristes à la Citadelle en passant par les rues que vous connaissez, et on repart en évitant le centre-ville alors qu'un parking et le maintien du pont du port fluvial sur la rivière va permettre au contraire aux touristes de se garer dans un lieu facile d'accès, où ils auront de la place et ensuite de pouvoir visiter le centre-ville, donc je pense qu'il y a eu un faux débat, mais on était en pleine période des élections municipales. Je crois que la situation actuelle va, au contraire, permettre aux touristes, lorsqu'ils auront visité la Citadelle, lorsqu'ils seront montés facilement en téléphérique, de redescendre, de passer au centre-ville et de rejoindre à pied, par le pont du port fluvial à quelques centaines de mètres, le parking sur lequel ils auront garé leur véhicule. Donc, je crois que cet aspect-là ne tient pas.

Deuxièmement la rupture de charge concernant le moyen de transport : c'est vrai qu'on va changer de moyen de transport. Mais je crois qu'il faut, et Joseph l'a dit aussi tout à l'heure, considérer qu'à l'heure actuelle il est difficile, surtout en ces périodes caniculaires, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, d'accéder à la Citadelle. Le téléphérique va leur permettre d'arriver au coeur du projet de développement de la Citadelle. Je crois que là aussi cet argument ne tient pas.

Quant au dernier, l'accès par la voie romaine, permettez-moi de sourire car vous pensez que le téléphérique va faire dépérir le centre-ville or vous nous proposez comme solution de passer par l'arrière, donc les touristes ne viendront même pas à Besançon. Ils arriveront par l'arrière et repartiront de même. Je crois et je vous le dis très amicalement, que cela n'est pas sérieux. Ce débat sur le téléphérique a été alimenté parce qu'il y avait une campagne municipale. Il y avait un bon projet, un bon bilan, il fallait donc bien trouver quelques angles d'attaque. Le projet sous la Citadelle, le téléphérique ou un autre, cela a pu faire parler certains, mais maintenant il faut être sérieux. Nous savons que la Citadelle de Besançon, c'est 240 000 visiteurs par an. En terme de développement économique puisqu'il s'agit d'économie touristique, il faut effectivement, si on veut éviter que la Citadelle ne dépérisse, un moyen d'accès facile et il n'y en a pas d'autres. Il faut donc continuer à travailler tous ensemble pour qu'effectivement on puisse accéder facilement à ce téléphérique, qu'il n'y ait pas de nuisances pour les riverains mais qu'on ait un moyen facile qui permette à toutes et à tous, notamment aux touristes du troisième âge qui représentent un fort potentiel de clientèle, d'accéder directement au parc de la Citadelle.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, j'ai posé deux questions et j'attends des réponses claires. Premièrement êtes-vous disposé à réunir la commission d'urbanisme au cours de laquelle vous présenterez les dossiers techniques et une note financière faisant la récapitulation globale actuelle de l'état prévisible des dépenses. Deuxièmement, oui ou non tiendrez-vous compte de la recommandation du commissaire enquêteur pour étudier d'autres solutions comme il le souhaite ?

M. LE MAIRE : Vous êtes bien pressé, Monsieur JACQUEMIN. J'attendais que tous vos collègues aient terminé leurs interventions. Je reviens au dossier que je suis chargé de vous présenter, c'est-à-dire un résultat positif favorable de la commission d'enquête, assorti, Monsieur VIALATTE, de quatre réserves, quatre. Je les relis : les problèmes de circulation, cela avait été vu déjà, c'est oui. Deuxièmement, l'étude d'urbanisme pour les programmes d'aménagement de ce quartier, c'est oui, c'est déjà dans nos cartons. Troisièmement, un tunnel piétons, vous parlez d'une affaire, et quatrièmement la passerelle pour piétons, c'est oui. Voilà les quatre réserves qui sont faites par le Préfet qui me demande la suite qui leur sera donnée. Je réponds que ces réserves seront prises en compte dans le projet final. Il y a ensuite deux recommandations : étudier sérieusement les autres solutions et les deux ouvertures plus bas dans le rocher. On va le faire mais il n'est pas question pour l'instant de chiffrer définitivement ce projet. Il s'agit simplement de répondre au Préfet par une délibération du Conseil Municipal. On va inclure tout cela dans le dossier téléphérique et continuer d'examiner en commission d'urbanisme ce projet jusqu'à ce qu'il devienne réalité. Maintenant, le projet ascenseur, c'est terminé. C'est le projet téléphérique qui sera étudié, aménagé et le résultat sera ce que nous avons proposé depuis le début, c'est-à-dire davantage de citoyens qui monteront à la Citadelle facilement au lieu, comme le disait Joseph PINARD, de souffrir et de faire des démarrages en côte.

Mais ce dossier reviendra encore plusieurs fois devant cette assemblée, j'en suis persuadé.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins onze abstentions, adopte ces propositions.